



ASSEMBLÉE DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

*Commission de contrôle
budgétaire et financier*

Papeete, le 13 juin 2016

**ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER
DU MERCREDI 15 JUIN 2016 À 9 HEURES**

HORAIRE PRÉVISIONNEL	PROJETS D'ARRÊTÉ SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EXAMINÉS
PRÉSIDENTE	
9 H	Quatre projets d'arrêté approuvant l'attribution de concours financier en faveur de : - la Commune de TAIARAPU OUEST pour la chloration et la télégestion des réservoirs (AEP) (contrat de projets) ; - l'ÉPIC VAIPU pour la mise en œuvre des travaux à court terme de l'actualisation 2015 du SDAEP de Papara - tranche 1 (contrat de projets) ; - la Commune de RURUTU pour la rénovation du réseau hydraulique du village de Hauti (contrat de projets) ; - la Commune de TUMARAA pour la rénovation des sections du réseau d'eau en acier galvanisé (contrat de projets). <i>(Lettres n^{os} 3582 à 3584/PR et 3758/PR des 30-5-2016 et 6-6-2016) APF n^{os} 6284 à 6286 et 6510 des 31-5-2016 et 6-6-2016 - DÉLAI NORMAL 20j => au plus tard les 20 et 26-6-2016</i>
MINISTÈRE DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS ET DE LA CONDITION FÉMININE	
9 H 30	Projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'organisation syndicale « Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie / Force ouvrière (CSTP/FO) » pour une participation à ses dépenses pour l'année 2016 <i>(Lettre n^o 3500/PR du 26-5-2016) APF n^o 6163 du 27-5-2016 - DÉLAI NORMAL 20j => au plus tard le 16-6-2016</i>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS	
10 H	Projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section Sportive Tefana Football pour la prise en charge du déplacement des seniors à Auckland, des jeunes U13 à St Étienne, des jeunes U15 à Wellington, des jeunes U18 à Houston <i>(Lettre n° 3501/PR du 26-5-2016)</i> APF n° 6164 du 27-5-2016 - DÉLAI NORMAL 20j => au plus tard le 16-6-2016
MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DE L'URBANISME ET DES TRANSPORTS INTÉRIEURS	
10 H 30	Projet d'arrêté portant nomination de Monsieur Claude DRAGO en qualité de directeur général de l'établissement public à caractère industriel et commercial « Tahiti Nui Aménagement et Développement » <i>(Lettre n° 3607/PR du 30-5-2016)</i> APF n° 6288 du 31-5-2016 - DÉLAI NORMAL 20j => au plus tard le 20-6-2016
MINISTÈRE DE LA PROMOTION DES LANGUES, DE LA CULTURE, DE LA COMMUNICATION, DE L'ENVIRONNEMENT	
11 H	Trois projets d'arrêté approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de : - l'association « Te oko o te henua enana » pour un déplacement culturel en Italie ; - l'association « O TAHITI E » pour un déplacement culturel à Hawaïi ; - l'association « TAPA » pour la publication de l'ouvrage « TAPA, de l'Asie du sud-est à la Polynésie orientale » <i>(Lettres nos 3784 et 3855/PR des 7 et 8-6-2016)</i> APF nos 6560 et 6715 des 7 et 8-6-2016 - URGENCE SIGNALÉE 10j => au plus tard les 17 et 18-6-2016

AVIS N° 86-2016/CCBF/APF

DU 15 JUIN 2016

sur quatre projets d'arrêté approuvant l'attribution de concours financiers en faveur de la Commune de TAIARAPU OUEST, de l'ÉPIC VAIPU, de la Commune de RURUTU et de la Commune de TUMARAA

**LA COMMISSION DE CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu les lettres n°s 3582 à 3584/PR et 3758/PR des 30 mai 2016 et 6 juin 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, quatre projets d'arrêté approuvant l'attribution de concours financiers en faveur de la Commune de TAIARAPU OUEST, de l'ÉPIC VAIPU, de la Commune de RURUTU et de la Commune de TUMARAA ;

Vu la lettre n° 710/2016/SCOM.APF du 6 juin 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 15 juin 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 8 membres présents) sur les quatre projets d'arrêté approuvant l'attribution de concours financiers en faveur de :

- la Commune de TAIARAPU OUEST pour la chloration et la télégestion des réservoirs (AEP) (contrat de projets), pour un montant de **40 096 112 F CFP** ;
- l'ÉPIC VAIPU pour la mise en œuvre des travaux à court terme de l'actualisation 2015 du SDAEP de Papara - tranche 1 (contrat de projets), pour un montant de **71 244 617 F CFP** ;
- la Commune de RURUTU pour la rénovation du réseau hydraulique du village de Hauti (contrat de projets), pour un montant de **52 535 523 F CFP** ;
- la Commune de TUMARAA pour la rénovation des sections du réseau d'eau en acier galvanisé (contrat de projets), pour un montant de **33 016 549 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Pour la présidente absente,
le vice-président de la commission,



John TOROMONA

AVIS N° 87-2016/CCBF/APF

DU 15 JUIN 2016

sur un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'organisation syndicale « Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie / Force ouvrière (CSTP/FO) » pour une participation à ses dépenses pour l'année 2016

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3500/PR du 26 mai 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'organisation syndicale « Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie / Force ouvrière (CSTP/FO) » pour une participation à ses dépenses pour l'année 2016 ;

Vu la lettre n° 710/2016/SCOM.APF du 6 juin 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

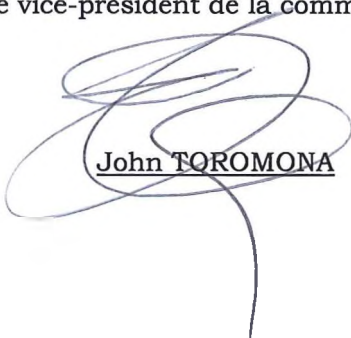
En sa réunion du 15 juin 2016

DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 8 membres présents) sur le projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'organisation syndicale « Confédération des syndicats des travailleurs de Polynésie / Force ouvrière (CSTP/FO) » pour une participation à ses dépenses pour l'année 2016, pour un montant de **7 544 536 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Pour la présidente absente,
le vice-président de la commission,



John TOROMONA

AVIS N° 88-2016/CCBF/APF

DU 15 JUIN 2016

sur un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section Sportive Tefana Football pour la prise en charge du déplacement des seniors à Auckland, des jeunes U13 à St Étienne, des jeunes U15 à Wellington, des jeunes U18 à Houston

LA COMMISSION DE CONTRÔLE BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3501/PR du 26 mai 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, un projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section Sportive Tefana Football pour la prise en charge du déplacement des seniors à Auckland, des jeunes U13 à St Étienne, des jeunes U15 à Wellington, des jeunes U18 à Houston ;

Vu la lettre n° 710/2016/SCOM.APF du 6 juin 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

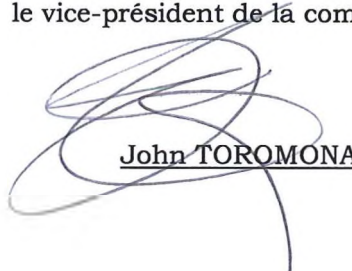
En sa réunion du 15 juin 2016

DÉCIDE :

d'émettre un ***avis favorable*** (à l'unanimité des 8 membres présents) sur le projet d'arrêté approuvant l'attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur de l'association Section Sportive Tefana Football pour la prise en charge du déplacement des seniors à Auckland, des jeunes U13 à St Étienne, des jeunes U15 à Wellington, des jeunes U18 à Houston, pour un montant de **2 000 000 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Pour la présidente absente,
le vice-président de la commission,



John TOROMONA

AVIS N° 89-2016/CCBF/APF

DU 15 JUIN 2016

sur trois projets d'arrêté approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de l'association « Te oko o te henua enana », de l'association « O TAHITI E » et de l'association « TAPA »

**LA COMMISSION DE CONTRÔLE
BUDGÉTAIRE ET FINANCIER**

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu les lettres n°s 3784 et 3855/PR des 7 et 8 juin 2016 du Président de la Polynésie française soumettant à l'examen de la commission de contrôle budgétaire et financier de l'assemblée de la Polynésie française, trois projets d'arrêté approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de l'association « Te oko o te henua enana », de l'association « O TAHITI E » et de l'association « TAPA » ;

Vu la lettre n° 710/2016/SCOM.APF du 6 juin 2016 portant convocation de la commission de contrôle budgétaire et financier ;

En sa réunion du 15 juin 2016

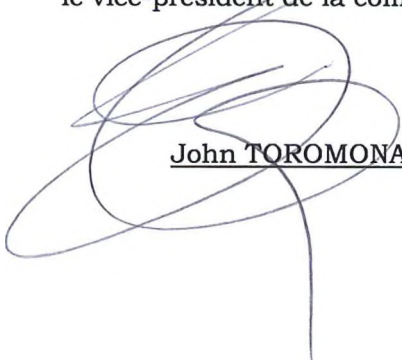
DÉCIDE :

d'émettre un **avis favorable** (à l'unanimité des 8 membres présents) sur les trois projets d'arrêté approuvant l'attribution de subventions de fonctionnement en faveur de :

- l'association « Te oko o te henua enana » pour un déplacement culturel en Italie, pour un montant de **2 000 000 F CFP** ;
- l'association « O TAHITI E » pour un déplacement culturel à Hawaii, pour un montant de **2 300 000 F CFP** ;
- l'association « TAPA » pour la publication de l'ouvrage « TAPA, de l'Asie du sud-est à la Polynésie orientale », pour un montant de **2 500 000 F CFP**.

Le présent avis sera transmis au Président de la Polynésie française et diffusé aux représentants à l'assemblée de la Polynésie française.

Pour la présidente absente,
le vice-président de la commission,



John TOROMONA